

## ***Encyclique de Basiliscus*** **D'après Evagre le scholastique**

*Que Basiliscus rappela Timothée Aelure et que, persuadé par lui, il envoya partout une encyclique pour le rejet du concile de Chalcédoine.*

À la suite d'une ambassade de quelques-uns des Alexandrins, Basiliscus<sup>1</sup> rappelle Timothée de l'exil où il était resté dix-huit ans<sup>2</sup> : c'est Acace qui exerçait alors l'épiscopat de Constantinople<sup>3</sup>. Puis, une fois parvenu à la ville impériale, Timothée persuade Basiliscus d'envoyer une lettre encyclique aux évêques de partout et de frapper d'anathème ce qui avait été fait à Chalcédoine ainsi que le Tome de Léon. La teneur de cette lettre est la suivante :

### *Encyclique de Basiliscus*

« L'autocrator César Basiliscus, pieux, vainqueur, triomphateur, très grand, toujours vénérable, Auguste, et le nobilissime César Marc, au révérendissime et très ami de Dieu Timothée, archevêque de la grande ville d'Alexandrie.

Toutes les lois qu'ont édictées, pour la défense de la foi correcte et apostolique, nos prédécesseurs, les très pieux empereurs qui ont correctement persévéré dans l'adoration de la bienheureuse, immortelle et vivifiante Trinité, toutes ces lois, puisqu'elles ont toujours été salutaires au monde entier, nous ne voulons pas qu'elles perdent en aucun temps de leur force, bien plutôt nous les proclamons comme étant nos propres lois. Quant à nous, comme nous avons mis bien au-dessus de tout soin des affaires humaines la piété et le zèle pour la défense de notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, qui nous a créés et établis dans la gloire, qu'en outre nous avons la foi que la concorde entre les troupeaux du Christ est notre salut à nous-même et celui de tous nos sujets, ainsi que le fondement infrangible et le rempart inébranlable de notre règne, pour cette raison, mus, comme il convient, par un zèle divin de notre esprit, et offrant à notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, comme prémices de notre règne, l'union de la sainte Église, nous décrétons que la base et le ferme soutien de la félicité humaine, à savoir le symbole des trois cent dix-huit saints Pères jadis assemblés en union avec le Saint-Esprit à Nicée<sup>4</sup>, symbole en lequel nous, comme tous nos prédécesseurs, nous avons cru et avons été baptisés, seul gouverne et domine dans toutes les très saintes Églises du peuple orthodoxe

de Dieu, comme étant proprement la seule définition de la foi sans erreur, et comme suffisant à la destruction universelle de toute hérésie ainsi qu'à l'union parfaite des saintes Églises de Dieu, étant bien entendu que possède aussi sa propre force tout ce qui a été accompli pour la confirmation de ce divin symbole d'abord en la ville impériale par les cent cinquante Pères réunis en la ville impériale<sup>5</sup> contre ceux qui blasphémaient à l'égard du Saint-Esprit, et puis aussi tout ce qui a été accompli dans la métropole d'Éphèse<sup>6</sup> contre l'impie Nestorius et ceux qui, par la suite, ont adopté sa façon de penser.

Ce qui, en revanche, a détruit l'union et le bon ordre des saintes Églises de Dieu et la paix du monde entier, ce qu'on appelle le *Tome* de Léon et tout ce qui a été dit et accompli à Chalcédoine en fait de définition de foi, ou d'exposition du symbole, ou d'interprétation, ou d'enseignement, ou de discussion, en vue d'introduire une innovation<sup>7</sup> contre le susdit saint symbole des trois cent dix-huit saints Pères,

---

<sup>1</sup> Basiliscus, empereur romain d'Orient de 475 à 476.

<sup>2</sup> Timothée II, dit Timothée Élure patriarche d'Alexandrie de mars 457 à janvier 460 et rétabli en 475 à jusqu'à sa mort le 31 juillet 477.

<sup>3</sup> Acace patriarche œcuménique de Constantinople de 471 à 489.

<sup>4</sup> Concile de Nicée, en 325.

<sup>5</sup> Concile de Constantinople, en 381.

<sup>6</sup> Concile (cyrillien) d'Éphèse, en 431.

<sup>7</sup> Concile de Chalcédoine, en 451.

nous décrétons qu'ici et partout, dans chaque Église, cela soit anathématisé par les très saints évêques de tout lieu, qu'on livre au feu ces textes partout où on les aura trouvés<sup>8</sup>, parce qu'en ont ainsi décidé déjà, touchant toutes les doctrines hérétiques, les empereurs de pieuse et bienheureuse destinée qui nous ont précédés, Constantin et Théodose le Jeune<sup>9</sup> ; que, devenant ainsi invalides, ils soient absolument rejetés de l'unique et seule Église orthodoxe, catholique et apostolique, en tant qu'ils déplacent les bornes éternelles et salutaires fixées par les trois cent dix-huit saints Pères et celles des bienheureux Pères dans leurs déclarations inspirées par le Saint-Esprit à Éphèse<sup>10</sup>. Qu'il soit absolument interdit à tout membre du clergé ou à tout laïque d'enfreindre en quelque manière cette toute divine décision législative relative au saint symbole ; que soit anathématisée, en plus de toutes les innovations contre le divin symbole produites à Chalcédoine, l'hérésie aussi de ceux qui ne confessent pas 1 que le Fils Monogène de Dieu, à partir du Saint-Esprit et de la sainte toujours Vierge et Mère de Dieu Marie, a réellement pris chair et s'est fait homme, mais qui inventent la monstruosité que c'est du ciel ou par illusion et en apparence, en un mot toute hérésie, et toute autre innovation qui a pu être faite en quelque temps, de quelque manière et en quelque lieu de la terre entière, par la pensée ou par la parole, en violation du divin symbole.

Comme, d'autre part, il appartient à la providence impériale, non seulement pour le présent, mais pour l'avenir, de fournir en abondance la sécurité à ses sujets grâce à un examen prévoyant, nous décrétons que les très pieux évêques de tout lieu aient à souscrire à cette encyclique divine que nous produisons, en déclarant clairement qu'ils n'adhèrent qu'au divin symbole des trois cent dix-huit saints Pères, celui qu'ont scellé les cent cinquante saints Pères, comme l'ont décidé aussi conformément aux définitions les très pieux Pères rassemblés après cela en la métropole d'Éphèse, à savoir qu'il ne faut adhérer, pour une définition de la foi, qu'au saint symbole des trois cent dix-huit saints Pères, en anathématisant tout ce qui a eu lieu à Chalcédoine, qui scandalise le peuple orthodoxe, et en l'expulsant complètement des Églises, comme étant un empêchement à la félicité de la terre entière et à la nôtre.

Ceux qui, après cette divine lettre de nous, qui s'exprime, nous en avons la foi, selon Dieu, puisqu'elle travaille à procurer aux saintes Églises de Dieu l'union désirée de tous, s'avisent un jour de mettre en avant ou tout simplement de nommer, soit en enseignement soit en discussion soit dans des écrits, à n'importe quelle occasion ou sous n'importe quel mode ou en n'importe quel lieu, l'innovation introduite contre la foi à Chalcédoine, de tels gens, comme responsables de trouble et de bouleversement pour les saintes Églises de Dieu et pour tous nos sujets, comme ennemis de Dieu et aussi de notre salut, nous ordonnons, conformément aux lois déjà édictées avant nous par l'empereur de bienheureuse et divine destinée Théodose contre une telle perversité, lois que nous avons rajoutées à cette divine encyclique de nous, que, s'ils sont évêques ou clercs, ils soient déposés, s'ils sont moines ou laïques, ils tombent sous le coup de l'exil, de la confiscation totale et des derniers châtiments.

De cette façon, en effet, la sainte et consubstantielle Trinité, créatrice et vivificatrice de toutes choses, toujours adorée par notre piété, une fois que nous en aurons pris soin aujourd'hui encore en extirpant l'ivraie mentionnée et en confirmant les traditions orthodoxes et apostoliques du saint symbole, devenue alors favorable et bienveillante à nos âmes et à tous nos sujets, nous aidera tout le temps à gouverner et à maintenir en paix les affaires humaines. »

**Evagre le scholastique, *Histoire ecclésiastique* III, 4  
(SC 542, p. 387)**

---

8

<sup>9</sup> Théodose II empereur romain d'Orient de 408 à 450.

<sup>10</sup> Concile d'Éphèse, en 431.